



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.



# Rapport d'activité 2020

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

## Sommaire

Sommaire .....	2
I. Le projet associatif.....	4
Nos convictions.....	4
Nos choix .....	4
Des objectifs liés à une reprise d'activité avec une perspective plus ambitieuse en 2021-23 .....	5
Campagne de fin d'année : .....	6
II. La reprise d'un travail collaboratif sur le développement de l'innovation .....	7
III. Innover pour repenser le fait « d'agir » .....	7
III. L'activité de l'année.....	8
Les partenariats développés .....	8
IV. La gouvernance et les ressources humaines .....	10
Le Bureau : .....	10
Le Conseil d'administration : .....	10
VI. Perspectives 2021.....	11
Merci à nos partenaires 2020.....	16



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.



*2020, année de relance de la Ligue, a permis d'assurer la nécessaire continuité d'action et donc de déploiement de son projet social notamment dans la foulée de la tenue de l'Assemblée générale qui s'est déroulée le 15 octobre et qui a permis de renouveler les instances de l'association.*

*La Ligue souhaite toujours s'inscrire dans la vie du Mouvement SOLIHA en prenant part à des projets d'envergure menés par la Fédération et ses associations sur par exemple des programmes innovants comme « BBC Solidaires » et « L'éradication des bidonvilles en Outre-Mer » qui ont besoin du mécénat que procurer la Ligue par la collecte de dons. Toujours en veille, la Ligue est prête à appuyer des projets à forte valeur sociale et humaine conçus*

*par les associations avec leurs partenaires locaux pour aller plus loin dans la recherche de solution viables et pérennes pour les ménages fragiles, en difficulté.*

*Cette année 2020 est aussi celle du renouvellement de l'équipe « opérationnelle » avec l'arrivée d'un(e) chargé(e) de mission qui soit en capacité de mobiliser pour rechercher des fonds privés en lien avec les associations locales adhérentes, d'animer la vie de l'association et de faire le lien avec l'équipe projet fédérale prête à se mobiliser pour démultiplier les moyens d'action dans le cadre du Pôle fédéral « Mécénat – Bénévolat » mis en place au dernier semestre 2020.*

*Ce rapport d'activité va à l'essentiel de l'activité de la Ligue qui a dû prendre un temps de pause pour repenser son action en renforçant notamment ses liens, déjà proches, avec la Fédération SOLIHA.*

*Prendre part au succès du projet CAP 2025 dont s'est doté la Fédération SOLIHA comprenant la création d'un Laboratoire d'innovations sociales prévu en 2022 est une façon de croiser les approches nouvelles, les démarches innovantes avec le savoir-faire du Mouvement qui en capacité de porter des projets ambitieux en matière de réponse habitat d'autant qu'il est aidé, accompagné par la Ligue.*

**Hélène PELISSARD, présidente de la Ligue Nationale Contre le Taudis**



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

## I. Le projet associatif

### Nos convictions

« Accompagner des citoyens dans leur projet de vie »

- ➔ L'accès et le maintien dans un logement décent des personnes les plus modestes sont essentiels à la cohésion sociale.
- ➔ L'objectif n'est pas seulement de produire du logement mais de viser une insertion sociale et personnelle des personnes par le logement.
- ➔ Nos actions s'inscrivent dans le développement durable, au croisement de l'humain, de l'économique et de l'environnemental.
- ➔ La lutte contre les taudis contribue à revitaliser bourgs et quartiers dans nos territoires.
- ➔ Elle permet de sauver un patrimoine ayant parfois une grande valeur sur le plan historique et de la mémoire.

Nous voulons apporter, année après année, des réponses innovantes, convaincus qu'il faut produire les logements adaptés aux besoins de demain pour les plus démunis d'aujourd'hui.

### Nos choix

« Sensibiliser et agir »

La Ligue entend mener une action de sensibilisation sur la thématique des taudis auprès du public et des pouvoirs publics.

Elle veut aussi renforcer son soutien effectif à des projets d'habitat offrant, aux personnes démunies, toute garantie de salubrité, condition de leur respectabilité et épanouissement.

En lien avec la Fédération Nationale SOLIHA et ses membres, la Ligue Nationale Contre le Taudis vise à repérer, soutenir et essaimer les solutions innovantes en matière d'habitat, développées au sein du Mouvement, quelques soient les publics (isolés, familles, personnes âgées, handicapées...) ou solutions d'habitat (collectif, en individuel, dans le rural, en milieu urbain).



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

La Ligue soutient l'émergence de nouvelles solutions en matière d'habitat et se place dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs et dispositifs de droit commun, avec l'objectif de faire levier pour un impact maximal. Elle met dès 2020 ou va mettre à disposition pour les années suivantes :

Une banque d'expériences sur des innovations portées par le réseau.

Une boîte à outils clef en main adaptée aux projets locaux (communication, fiscalité, comptabilité).

La veille, la rédaction, le dépôt et le suivi des appels à projets, en lien avec les équipes.

L'identification de potentiels mécènes sur le territoire.

La fidélisation et la valorisation (bilans, newsletter, évènements...).

### **Des objectifs liés à une reprise d'activité avec une perspective plus ambitieuse en 2021-23**

Ayant dû en 2020 reprendre les bases de son action après une activité menée de 2016 à début 2020 avec la présence d'une chargée de mission qui n'a été remplacée au second semestre 2021, la Ligue a fait en sorte que tout soit prêt pour une reprise d'activité une fois le personnel compétent et l'équipe projet constituée.

Le dernier trimestre 2020 a été l'occasion de répondre à plusieurs sollicitations de partenaires et d'y apporter des réponses en signant des conventions de partenariat avec mais aussi en participant des actions ciblées de partenaires comme Butagaz ou l'Agence des Dons en Nature donnant ainsi la possibilité à nos adhérents de bénéficier des moyens engagés par ces partenaires.

Ce n'est donc qu'à partir de 2021 et des années qui suivront le redémarrage de l'association qui s'est dotée par ailleurs d'un nouveau Conseil d'administration que de nouvelles perspectives d'action et de développement vont pouvoir être mise en œuvre.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

### Campagne de fin d'année :

Comme chaque année, la Ligue a fait appel à la générosité des salariés et administrateurs du Mouvement SOLIHA et de la Ligue Nationale Contre le Taudis lors d'une campagne adressée en décembre 2020.

Cette année 2020, l'association a choisi de faire appel aux idées de l'un des chargés de communication de la Fédération qui a proposé comme support l'image suivante :



Au final, ce sont 4 490 € de dons qui ont été collectés principalement auprès des administrateurs et des salariés, perçus par la Ligue.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

## **II. La reprise d'un travail collaboratif sur le développement de l'innovation**

Les démarches vont être lancées par la Ligue avec notamment certaines unions régionales SOLIHA pour étudier comment en 2021 proposer de nouvelles bases de travail.

Ces unions sont à la croisée des initiatives locales innovantes portées par les associations et l'échelon national qui peut être un vecteur de capitalisation et déploiement dans le Mouvement SOLIHA.

Rappelons la fructueuse collaboration avec les Hauts-de France mais également, sur un modèle différent, avec les Union Régionales Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, qui se sont soldées par des partenariats en 2018 et 2019.

Ces projets permettent de contacter des mécènes potentiels (locaux ou nationaux) et ainsi de trouver les financements nécessaires au déploiement des projets.

## **III. Innover pour repenser le fait « d'agir »**

Innover, c'est trouver, concevoir pour les ménages en difficulté de logement, de nouvelles réponses. C'est aussi rechercher un mode d'habitat qui convienne à des personnes qui peuvent éprouver de part un handicap peu connu, une nouvelle offre d'habitat adapté à leurs besoins comme c'est le cas avec le projet porté par SOLIHA Provence destiné aux personnes victimes des pollutions chimiques, affectées par les ondes électromagnétiques ou en quête de déconnexion qui est en cours de validation auprès des élus locaux.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

## IV. L'activité de l'année

### Les partenariats développés

La Ligue a collaboré dans le dernier trimestre 2020 avec plusieurs partenaires. Des actions communes ont été lancées :

- L'Agence du Don : c'est une association d'intérêt général, créée en 2009, qui chaque année récupère en moyenne 3 millions de produits neufs de qualité, notamment des invendus non alimentaires auprès de 130 fournisseurs, entreprises donatrices qui sont redistribués auprès de 800 associations partenaires. Début décembre, l'Agence a contacté la Ligue pour proposer des lots d'invendus de faïence de chez Leroy Merlin aux associations adhérentes afin de pouvoir en faire bénéficier aux ménages qui engagent des travaux suite à l'accompagnement des associations SOLIHA. L'association passe une convention auprès de l'Agence en s'engageant à livrer les produits proposés à ces ménages. Si les dons sont distribués à titre gracieux, il est demandé par l'Agence une participation aux frais de manutention, de stockage et de gestions des dons. Ces dons évitent le gaspillage de produits qui ne sont plus vendus par leur redistribution vers les publics fragiles.
- Butagaz : Mi-décembre, la Direction de l'activités Granulés de bois servant au chauffage des chaudières à granules a proposé à la Ligue de reverser les dons récoltés par Butagaz durant son opération « 1 commande de granulés = 2 reversés au profit d'une association concourant à la lutte contre la précarité énergétique » ; cela pendant les 2 semaines avant Noël. Cette action a été rendue possible dans le cadre de la convention passée avec Gaz de Paris et la Ligue le 1<sup>o</sup> octobre 2020. C'était une première. Résultat : 247 commandes ont été enregistrées permettant de récolter un montant de 494€ qui ont été reversés à la Ligue en janvier 2021.
- GOODEED : rappelons que cette société permet aux internautes de faire un don gratuitement en visionnant un spot publicitaire. L'argent généré par la publicité finance le don choisi qui est ensuite pris en charge par une association ou fondation comme la Ligue. Le projet de dématérialisation du jeu « Mon logement et MOI », mené par SOLIHA Hauts-de-France dans le cadre d'un don dont le porteur annonceur était la Banque postale, a récolté 9 524 €. Ce don a été versé le 15 septembre 2020. Ce résultat a pu être réalisé dans le cadre de la convention de partenariat passée entre GOODEED, la Fédération SOLIHA et la Ligue signée le 23 janvier 2019.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

- La campagne de dons 2020 :

En décembre, une campagne de dons a été lancée par Ligue auprès de tous les membres du Mouvement SOLIHA, aussi bien administrateurs que salariés, pour les inciter à faire un don pour aider à la réalisation de projets en 2021.

Pour l'occasion, un argumentaire de 10 raisons a été réalisé pour promouvoir l'action de la Ligue, relayé par un flyer et une affiche

Voici les 10 raisons de donner mises en avant :

1/ Combattre les situations de logement insalubres rencontrées par les associations, aussi bien pour des personnes isolées que pour des parents et leurs enfants.

2/ Apporter, par des actions innovantes, de nouvelles réponses en matière d'habitat aussi bien en matière d'offres de logements adaptés aux personnes handicapées ou âgées qu'en matière d'insertion sociale avec notamment le lancement de projets de logements collectifs très sociaux.

3/ Continuer à donner sens au projet social de la Ligue en lui procurant les moyens de cofinancer des projets que les associations portent.

4/ Privilégier une association parmi les dons que vous faites qui agit pour une cause qui nous fédère tous : le mal logement inscrit dans ses statuts et qui se reconnaît dans votre engagement qui est le vôtre comme bénévole, comme salarié.

5/ Aider par votre don à convaincre des fondations, des mécènes pour que la Ligue aide concrètement des personnes à habiter dans un logement qui réponde à leurs besoins.

6/ Renforcer votre sentiment d'appartenance au Mouvement SOLIHA, « Solidaires pour l'habitat », qui par ses actions s'engage pleinement dans les efforts faits pour apporter plus de justice sociale, de solidarité et de fraternité citoyenne.

7/ Etre fier d'avoir par votre contribution, quelle qu'elle soit, contribué à un élan collectif de générosité dans une action de mécénat qui aidera concrètement à résoudre des situations.

8/ Devenir l'ambassadeur/ drice de l'action de la Ligue auprès de vos collègues, des autres administrateurs, de vos proches, amis, membres de réseaux sociaux dont vous faites partis, de partenaires, d'entreprises locales notamment du BTP.

9/ Si vous le souhaitez, être le(s) référent -e (s) de la Ligue pour votre association, en participant à des événements organisés par la Ligue que vous pourrez relayer auprès de tous.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

10 / Contribuer par vos avis, vos idées, vos actions à l'évolution du projet associatif de la Ligue, association du Mouvement qui peut aller encore plus loin sur le chemin de l'entraide, continuant à être ainsi cette association enracinée dans l'Histoire du Mouvement SOLIHA !

### Les legs :

Une maison de 61m<sup>2</sup> sur 3 niveaux est située à proximité immédiate du centre-ville de Val d'Ajol dans le département des Vosges. SOLIHA Doubs-Territoire de Belfort-Côte d'or a accepté la gestion du bien sous la forme d'un bail à réhabilitation. Elle doit y effectuer des travaux afin de pouvoir loger des ménages en difficulté de logement.

## V. La gouvernance et les ressources humaines

Reconnue d'utilité publique, la Ligue Nationale Contre le Taudis est administrée par un Conseil d'administration, composé de 16 membres actifs. Le Conseil d'administration élit le bureau en son sein. Il a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2020, portant à sa présidence, Mme Hélène PELISSARD.

Le Bureau :

Composé de 6 personnes, il anime le Conseil d'administration, suit l'activité de l'association et peut si besoin proposer des orientations stratégiques.

Il réunit :

- . Hélène PELISSARD, Présidente
- . François-Xavier LEURET, Vice-Président
- . Philippe DE NIJS, vice-président
- . Jean-Luc DURAND, Trésorier
- . Magali REBOUL, Secrétaire
- . Karine VENOT, Membre

Le Conseil d'administration :

Composé de 16 personnes morales, le CA est garant du projet politique de l'association. Il est consulté sur toute orientation qui modifie ou questionne de façon importante les objectifs et la vocation la Ligue Nationale Contre le Taudis, ses missions ou son organisation générale. Sa composition est la suivante :



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

SOLIHA DOUAISIS	Pierre DUBOIS
UNION TERRITORIALE SOLIHA HAUTS-DE-FRANCE	Maryse BRIMONT
SOLIHA PAS-DE-CALAIS	José GULINO
SOLIHA RHONE ET GRAND LYON	Jean-Jacques ARGENSON
SOLIHA LOIRE -PUY-DE-DOME	Delphine LAURENT
SOLIHA VAR	Marc ESPONDA
SOLIHA BOUCHES DU RHONE	Magalie ADJIMANN, secrétaire
SOLIHA GIRONDE	Martine LEHMAN
UNION TERRITORIALE SOLIHA NOUVELLE AQUITAINE	François-Xavier LEURET, vice-président
SOLIHA EST PARISIEN	Bruno COGNAT
SOLIHA AVEYRON	Karine VENOT
SOLIHA Pays-de-la-Loire	Jean-Luc DURAND, trésorier
SOLIHA Finistère / Bretagne	Christian NICOL
FEDERATION SOLIHA	Hélène PELISSARD, présidente
SOLIHA PARIS, HAUTS-DE-SEINE, VAL D'OISE	Philippe DE NIJS, vice-président
SOLIHA Celte-Val-de-Loire	Denis COURTOIS

## VI. Perspectives 2021

L'année 2020 qui avait été une année de transition pour la Ligue Nationale Contre le Taudis, avec le départ au cours du dernier trimestre de sa responsable du développement, a été une année de remise à plat de son mode d'action et de ses instances. L'année de 2021 sera donc l'année d'un « redémarrage » progressif.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

Avec comme priorités d'action, dans le cadre d'un travail très en lien avec la Fédération SOLIHA :

- La précarité énergétique /lancement du programme expérimental BBC SOLIDAIRES
- L'habitat indigne/ AMI lutte contre l'habitat indigne
- Eradication des bidonvilles : « Ensemble, éradiquons les bidonvilles en Outre-mer »

Deux supports ont été réalisés pour définir le cadre d'intervention de la Ligue.

### **Une note d'orientation stratégique comprenant un « business plan » :**

Un projet plus intégré à la Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, et son équipe :

Le projet de la ligue doit être intimement lié au projet Fédéral. Pour se développer, le projet de la Ligue a besoin d'une assistance :

- Administrative (appui à la vie institutionnelle, reçus fiscaux, etc.),
- Financière (suivi des cotisations, campagne de dons, suivi des projets),
- De communication (print, réseaux sociaux, campagne de dons et appui au site internet),

Surtout, il doit travailler en étroite collaboration avec les chargés de mission de la Fédération et cela d'autant plus qu'il importe de réussir le projet stratégique CAP 2025 ! validé lors de l'Assemblée générale de la Fédération en juin 2019.

### Valorisation du partenariat de la Fédération :

Concernant les partenariats, la Fédération est en lien avec un éco-système en capacité de drainer des fonds de mécénat. De fait, le réseau SOLIHA est amené à multiplier ses liens avec les partenaires privés dans le cadre de la nouvelle économie de l'habitat qui se développe. Nous souhaitons approcher le club d'amélioration de l'habitat (qui réunit l'ensemble des groupes du BTP), certains partenaires avec lesquels la Fédération est déjà en convention : Saint-Gobain, Nexity, etc.

### La mise en œuvre de CAP 2025 ! met en exergue la nécessaire articulation, agile, entre la Fédération et la Ligue nationale contre le taudis :

La Ligue est notamment concernée par le « Levier n° 2 : Amplifier notre logique d'innovation »



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

« Les structures composant le mouvement SOLIHA imaginent et mettent en œuvre régulièrement des solutions innovantes. Pour autant, ces solutions ne sont pas systématiquement diffusées à l'ensemble du réseau. Le cadre stratégique initie donc la création d'un nouvel espace, agile, chargé de catalyser l'innovation : le SOLIHA Lab ! ». « SOLIHA Lab sera piloté et animé par la Fédération SOLIHA mais évoluera de manière agile, en forte articulation avec la Ligue Nationale Contre le Taudis, les unions territoriales et les structures locales »

Elle est également concernée par « Le Levier n°8 : Développer un système d'alliances pertinent et efficient »

« Aux financements de la puissance publique, il faut croiser de plus en plus fréquemment la mobilisation de fonds privés via le mécénat. Pour construire des projets de développement, aux fonds bancaires classiques, il convient de combiner des fonds issus de l'économie sociale et solidaire, ce que nous avons entrepris en réactivant la Ligue Nationale contre le Taudis. »

### Quelle organisation ?

*Un (e) chargé(e) de mission développement/fundraiser / innovation :*

Le recrutement d'un (e) chargé (e) de développement fundraiser de la Ligue est prévu. Le profil de fundraiser devra s'articuler avec le projet de SOLIHA Lab, soit la capacité de la personne recrutée à repérer des innovations comportant un potentiel de développement, à formaliser le projet et les conditions de réussite de son déploiement, tout ceci, en lien avec l'équipe fédérale et les structures SOLIHA initiatrices.

Il aura aussi pour mission de faire le suivi des instances de la Ligue dans une logique d'animation de l'association et de son réseau d'adhérents.

*La création d'un pôle mécénat et bénévolat abritera le (a) chargé (e) de mission de la Ligue :*

Un nouveau pôle est créé : Mécénat et bénévolat

C'est au sein de ce nouveau pôle que sera intégré le (a) nouvelle chargé (e) de mission de la Ligue. Le SOLIHA Lab sera lui conduit à part égale par ce pôle et le pôle développement et innovation.

### Un pilotage fédéral, régional et local :

Les Unions régionales ont joué un rôle moteur dans le développement récent de la Ligue. Elles doivent être fortement associées au redémarrage de la Ligue et au projet SOLIHA Lab.



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

### Quid du modèle économique de la ligue ?

Le plan de développement de la Ligue, validé par le conseil d'administration de décembre 2016, prévoit qu'elle pourra trouver son autonomie financière à la fin de 2019 et consacrer alors 15 % de ses ressources à ses charges de fonctionnement.

En ce sens, lors de son assemblée générale du 7 juin 2017, pour faire face à son financement, la Ligue précise son modèle économique :

#### Concernant les fonds collectés :

- Affectation de 15 % des sommes collectées affectées,
- Affectation de 10 % des sommes collectées par les associations avec le concours de la ligue.

Dès lors pour un budget de fonctionnement de 100 k€ (50 K€ pouvant être alimenté par les cotisations, cf. infra), il fallait parvenir à une collecte de 1.000.000 € en retenant le taux de 10 % communément pratiqué. Or en 2019, la collecte en numéraire dépasse à peine les 100 K€. Les associations bénéficiaires ne reversent pas de fonds, certaines défraient la Ligue en rémunérant des jours passés. Pourquoi pas ? mais l'analyse montre, que le temps passé réel n'est pas totalement rémunéré.

#### Concernant les cotisations des membres :

Les membres décident de faire passer les cotisations à 600 € en 2017 puis à 1.000€ en 2018.

- A noter : en 2019, sur 48 adhérents 21 ne paient pas leur cotisation Et cela croît chaque année : 12 en s'étaient pas acquittés de leur cotisation en 2018 et 8 en 2017).

Une réflexion est lancée sur le montant des cotisations qui devra être réfléchi en 2021. Un Groupe de travail dédié doit y travailler durant cette année-là.

#### Principes pour un nouveau modèle économique :

Face un modèle économique mis en oeuvre en 2017 et nécessitant d'être réactualisé, il a été proposé les pistes d'action suivantes :

##### *Côté charges d'exploitation :*

- 2/3 du salaire du - de la chargé-e de mission + ses frais de déplacement
- 1/3 du salaire pris en charge par la Fédération car en charge de SOLIHA Lab (en lien avec le pôle développement et innovation fédéral)
- Prise en charge du temps passé fédéral (administration, communication, management, etc.) par la Fédération, les 3 premières années, puis prise en charge progressive des coûts réels,



CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.

- Prise en charge par la Fédération du loyer et de la bureautique les 3 premières années, puis prise en charge progressive des coûts réels,
- Prise en charge par la Fédération des coûts de prestations diverses (plaquettes de communication, cabinet comptable, CAC, etc.) les 3 premières années, puis la charge progressive des coûts réels.

#### *Côtés produits d'exploitation :*

- Facturation de la mise à disposition aux UT au temps passé exact (sur la base d'une fiche de temps passé),
- Commission sur fonds collectés à 10 %, % quand le soutien de la Ligue est sollicité par le local, de 15% quand c'est la Ligue qui en est le porteur (votée en AG 2020<sup>1</sup>,
- Meilleur suivi de la rentrée des cotisations des membres et élargissement de leur nombre (y compris en cooptant des Mécènes)

Ce business plan est prévu sur une durée de 5 ans, avec un plan resserré sur les 3 premières années afin de pouvoir assoir le nouveau cadre de fonctionnement de la Ligue.

#### **La rédaction d'une première feuille de route pour la période octobre – décembre 2020 :**

Elle comprend les points suivants :

- Les convocations des instances
- La déclaration de changement de présidence faite à la préfecture de Paris dans les 3 mois de l'Assemblée générale
- L'appel à cotisation 2020 et le rappel de 2019
- Le cadre légal de suivi de l'agrément d'utilité publique
- Le courrier de perception de dons supérieur à 153 000€ à la Préfecture de Paris
- Le changement de dirigeants pour la banque
- La conception d'une carte de Nouvelle année
- Le projet de rédaction d'une charte de principe et d'action

<sup>1</sup> Bruno Cognat : « Le mécénat d'entreprise n'est pas de leur part un acte de charité financière, mais un investissement, fiscalement intéressant, qui s'inscrit dans leur politique de développement et de communication interne / externe. Il attend donc de la part des bénéficiaires un retour, un reporting de l'usage des fonds ».



*CRÉÉE EN 1924.  
RECONNUE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE EN 1927.*

**Merci à nos partenaires 2020 ainsi qu'à nos fidèles donateurs qui chaque année participent à notre campagne de fin d'année.**

Sans votre soutien et votre engagement à nos côtés, nous ne pourrions pas accomplir toutes nos actions et accompagner tant de personnes vers une vie meilleure.

MERCI A VOUS.